

Article 1 : Organisation

La société MacGeneration, SARL au capital de 8000 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 480 935 048, ayant son siège social au 23 rue Renan 69007 Lyon, organise un jeu-concours sur son site Internet www.igeneration.fr du **16** au **23** novembre 2005.

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans un état membre de l'Union européenne ou de la Suisse, à l'exclusion du personnel et des collaborateurs de la société MacGeneration et de leur famille. Une seule participation par personne est autorisée (même nom et prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Toute personne qui souhaite participer au jeu-concours devra se connecter sur le site www.igeneration.fr entre le **16** et le **23** novembre 2005 et envoyer pendant cette période un courrier électronique contenant obligatoirement son nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail à l'adresse **yann@ipodgeneration.com**.

Article 3 : Principe du jeu

Le principe du jeu-concours consiste à répondre le plus rapidement possible à la question posée dans le cadre du jeu sur le site www.igeneration.fr.

La question ne comporte qu'une seule bonne réponse. Elle fait appel à la sagacité des participants, à leur culture et à leurs connaissances.

La réponse doit être envoyée par courrier électronique exclusivement à l'adresse **yann@ipodgeneration.com**.

Un lot sera attribué à chacun des cinq candidats qui auront répondu les premiers de manière exacte à la question posée.

Ce jeu-concours exclut toute intervention du hasard ou tirage au sort.

Article 4 : Dotations du concours

Le jeu-concours est doté de :

- 5 Compact Disc Audio (CDR) contenant une compilation de dix titres extraits du catalogue du label Suilven Recordings. Valeur estimée en euros de chaque lot : **12 euros**.

Article 5: Détermination des gagnants et attribution des lots

Les courriers électroniques comportant une réponse exacte seront classés exclusivement en fonction de leur date et horaire de réception par les serveurs de MacGeneration. La date et l'heure d'envoi sont indifférents pour le classement. Pour l'appréciation de la date et de l'heure de réception des courriers électroniques, les systèmes informatiques de MacGeneration font seuls foi.

Les gagnants seront informés par MacGeneration des résultats par courrier électronique entre le **24** et le **31 novembre** 2005. MacGeneration a un délai de 90 jours à partir de la fin du jeu-concours pour faire parvenir aux 5 gagnants leur lot. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. MacGeneration n'assume aucune responsabilité quant aux délais d'acheminement des lots ou à leur état à la livraison.

MacGeneration se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant.

Article 6 : Règlement

Le règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu-concours sur le site www.igeneration.fr

Il pourra par la suite être envoyé par courrier électronique (e-mail) pendant 7 jours à toute personne en faisant la demande :

- par courrier postal à MacGeneration, 23 rue Renan, 69007 Lyon,

- par courrier électronique : francois@macgeneration.com

Article 7 : Responsabilité

MacGeneration se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu-concours, ou encore de remplacer un lot par un lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

MacGeneration décline toute responsabilité afférente à l'acheminement du courrier électronique de l'ordinateur du participant à ses serveurs. MacGeneration ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de problèmes de transmission (non limitativement : retard, absence de transmission) ou de dénaturation du courrier électronique envoyé par le participant.

MacGeneration décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet affectant le bon déroulement du jeu. MacGeneration décline également toute responsabilité si le bon déroulement du jeu-concours est affecté par un dysfonctionnement de ses propres systèmes informatiques consécutif à un acte de

malveillance (piratage, sabotage, intrusion) ou résultant d'un cas de force majeure ou cas fortuit.

Article 8 : Litiges

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par MacGeneration dont les décisions seront sans appel. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 15 jours après la clôture du jeu-concours.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance MacGeneration, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, à publier leur nom sur le site www.igeneration.com ainsi que sur tous documents promotionnels quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération. En cas de refus, le gagnant renonce expressément à son prix

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à MacGeneration dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à MacGeneration à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.